



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Jérôme GRELET.

Absents : Sophie FAVRIOU, Thierry PETRAULT, Laure MAGOT. Eric PREVOST, Bernard de LOYNES.

Excusée : Sylvie VIVIER.

Pouvoirs : Kevin GAILLARD donne pouvoir à Christophe RENAUD, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260624-DE-2026-06-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Secrétaire de séance : Dominique PAYET



DE-2026-06-58 ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2026-02 – MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT / SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES DES PETITES INSTALLATIONS DU PARC COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Alain BORDAGE

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales, les collectivités compétentes en matière d'assainissement sont tenues d'élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées. Ce document programmatique comprend :

- un diagnostic de fonctionnement détaillé des ouvrages de collecte, de transport et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, postes de refoulement, station(s) d'épuration...). Ce diagnostic est indispensable pour repérer les enjeux et les points à améliorer.
- un programme pluriannuel d'actions (hiérarchisées et pré-chiffrées) à mettre en œuvre pour améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement. Ce programme d'actions donnera lieu à la réalisation de travaux dans le cadre de marchés publics passés ultérieurement.

Afin d'établir le diagnostic de fonctionnement et le Schéma Directeur d'Assainissement collectif des eaux usées des petites installations du parc communautaire (Sainte Néomaye, Saivres Chambon, Salles, Augé, Pallu, Azay le Brulé, Saivres Lugné, Soudan Bourdg et Soudan Soucis), une consultation a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 25 mars 2026, pour une remise des offres fixée au 30 avril 2026 à 12h00.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Critère n° 1 – Coût d'investissement : 40 points

Critère n° 2 – Qualité de la solution technique : 55 points

Critère n° 3 – Démarche environnementale : 5 points

5 entreprises ont déposé une offre.

Il est proposé de classer les offres de la manière suivante :

N° de classement des offres examinées	Notation sur 55 Critère technique	Notation sur 5 démarche Environnementale	Notation sur 40 Critère prix	Notation sur 100	Prix (€ HT)	Nom commercial du candidat
1	53.13	2	34.3	89.43	190 269 €	ALTEREO
2	49.50	4	33.21	86.71	196 520.25 €	NCA
3	42.01	4	40	86.01	163 185 €	Audit Environnement
4	45.38	4	32.64	82.02	199 960 €	EF Etudes
5	33.75	4.2	36.16	74.11	180 497.50 €	HECA

La commission marchés du 9 juin 2026 propose donc d'attribuer le marché pour un montant de 190 269.00 € HT à l'entreprise ALTEREO - Agence de Nantes (44000).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2224-8 et R.2224-6 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission marché du 9 juin 2026,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE DÉCIDER la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour les petites installations du territoire
- D'AUTORISER la notification du marché, à l'entreprise ALTEREO pour un montant de 190 269.00€HT,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché avec le fournisseur retenu et toutes les pièces relatives à ce marché.
- S'ENGAGER à mettre en œuvre le plan d'actions qui sera arrêté dans le schéma directeur, via la réalisation des travaux qui seront prescrits
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,